

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 12 février 2018

Le douze février deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Comité d'administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le cinq février deux mille dix-huit, s'est réuni à la salle polyvalente de Montigny sous la présidence de Madame Christiane PREBAY.

Etaient présents :

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Gérard ROCK Maire, Madame Christiane PREBAY, Monsieur Christian LEGENDRE, Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Marie-Claire DAUNAY.

Commune de MONTIGNY : Monsieur Christian MASSEIN Maire, Madame Aurore MOREAU, Monsieur Fabrice MERET.

REPRESENTANTS DE LA C.C.P.N.L. : Monsieur Daniel POINCLOUX, Monsieur Thierry IMBAULT, Madame Laëtitia CHATELAIN, Monsieur Jean-Claude CHANTEAU, Monsieur Dominique GAUCHER, Monsieur Jérôme TESTA, Monsieur Alain THUILLIER, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET.

Secrétaire de Séance : Madame Laetitia CHATELAIN.

Madame la Présidente accueille Monsieur Jérôme TESTA, nouvel élu de la CCPNL au SMIIS en remplacement de Monsieur Jérémie GIL.

Le précédent compte rendu du conseil syndical est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente propose de revoir les participants aux commissions en raison des remplacements intervenus dans la composition du conseil syndical:

Travaux : Christiane PREBAY, Gérard ROCK, Daniel POINCLOUX, Dominique GAUCHER, Alain THUILLIER, Jean-François DESCHAMPS, Christian LEGENDRE, Vincent VANNIER, Fabrice MERLET, Jérôme TESTA

Personnel : Christiane PREBAY, Gérard ROCK, Laetitia CHATELAIN, Aurore MOREAU, Thierry IMBAULT, Jérôme TESTA

Finances : Christiane PREBAY, Gérard ROCK, Daniel POINCLOUX, Christian MASSEIN, Dominique GAUCHER, Alain THUILLIER, Jean-François DESCHAMPS, Jean-Claude CHANTEAU

1. Rentrée scolaire 2018-2019

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que le Conseil des écoles en date du 30 janvier 2018 a voté à 15 voix pour et 5 voix contre, pour un nouveau rythme de la semaine scolaire à 4 jours d'école.

Les horaires proposés à Monsieur l'inspecteur seront les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
- les APC s'effectueraient pendant la pause méridienne

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

D'approuver le nouveau rythme scolaire à raison de 4 jours d'école par semaine.

2. Transport scolaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que le nombre potentiel d'écoliers transportés à compter de septembre 2018 est de 88 enfants. Celle-ci précise qu'il convient d'informer le Conseil Régional des nouveaux rythmes scolaires décidés ce jour par le Conseil Syndical :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents avec le Conseil Régional pour la mise en place du transport scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018

Madame la Présidente précise qu'il conviendra de se réunir pour l'organisation de la pause méridienne.

3 Coût des repas

Madame la Présidente, informe que la commission des finances s'est réunie le 29 janvier 2018 et propose au Conseil Syndical de définir le prix d'un repas après analyse des coûts constatés durant l'année 2017

achat des repas	55 579,34 €
épicerie	56,53 €
produits d'entretien	1 944,66 €
vêtements de travail	42,42 €
consommations électriques	1 212,60 €
frais de chauffage	3 097,63 €
achat de matériel (dont 2562€ sur 10 ans) début en 2014	256,20 €
entretien de matériel	366,90 €
frais de personnel	79 003,00 €
DEPENSES DE RESTAURATION	141 559,28 €

NOMBRE DE REPAS vendus 23 588
RECETTE VENTE REPAS 92 726,63 €

PRIX DE REVIENT D'UN REPAS 6,00 €

COUT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE 47 176,00 €

Les membres de la commission proposent de conserver le tarif du repas à 4,00€ à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

De conserver le prix du repas à 4.00€ à compter du 1^{er} septembre 2018

Madame la Présidente précise qu'elle a reçu Monsieur LANDY de la société « Convivio » pour l'évaluation trimestrielle. A cette occasion, les différents incidents rencontrés ont été évoqués. Les élus demandent à Madame la Présidente d'obtenir un geste commercial en réparation de ces différents incidents d'approvisionnement.

4 Coût d'un élève

Madame la Présidente informe que la commission des finances s'est réunie le 29 janvier 2018 et propose au Conseil Syndical le coût d'un élève scolarisé durant l'année 2017

DOCUMENT DE TRAVAIL

	2 ECOLES	ELEMENTAIRE	MATERNELLE
nombre élèves	219	146	73
piscine + transport (janvier à juin)	7 472,00	4 981,33	2 490,67
eau	1 954,83	1 303,22	651,61
électricité	2 944,43	1 962,95	981,48
chauffage	9 920,55	5 495,36	4 425,19
fournitures d'entretien	3 889,33	2 592,89	1 296,44
petit équipement	2 043,58	1 362,39	681,19
fournitures scolaires	10 063,04	6 767,61	3 295,43
pharmacie	172,04	120,69	51,35
entretien de matériel	2889,2	1926,13	963,07
entretien de bâtiments	8 255,24	5 503,49	2 751,75
assurances	2194,56	1463,04	731,52
documentation	0,00	0,00	0,00
éducation musicale	7 654,39	5 343,64	2 310,75
transports (sorties scolaires)	3 236,60	2 222,60	1 014,00
transports ODULYS	5 639,10	3 577,22	2 061,87
indemnité au comptable	310,39	206,93	103,47
frais d'affranchissement	619,80	413,20	206,60
frais téléphonique	2 319,63	1 546,42	773,21
remboursement de frais informatique	843,42	562,28	281,14
remboursement de frais reproduction	211,28	140,85	70,43
SOUS TOTAL	72 633,41	47 492,25	25 141,16
brut et charges	80 334,00	15 923,00	64 411,00
assurance du personnel	4 475,48	2 983,65	1 491,83
médecine du travail	248,40	165,60	82,80
vêtement de travail	42,42	28,28	14,14
autres charges de personnel	46 024,00	30 682,67	15 341,33
SOUS TOTAL	131 124,30	49 783,20	81 341,10
intérêts des emprunts	2574,2	1716,13	858,07
SOUS TOTAL	2574,2	1716,13	858,07
TOTAL	206 331,91	98 991,58	107 340,33
NOMBRE ELEVES	219	146	73
	942,15	678,02	1 470,42

Après différents échanges Madame la Présidente propose de valider les tarifs mentionnés ci-dessus

Après délibération, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

De fixer le coût d'un élève pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

- Coût pour un élève scolarisé en école élémentaire 678.00€
- Coût pour un élève scolarisé en école maternelle 1 470.00€

5 Factures supplémentaires de travaux

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil Syndical les devis supplémentaires aux travaux qui ont été décidés lors des réunions de chantier :

Lot 1 VRD YOU SAUVETRE pour un montant total de 5 952€ TTC

Lot 2 Gros Œuvre MV Bâtiments pour un montant total de 16 725.60€ TTC

Lot 4 Charpente Entreprise DRU pour un montant de 6 856.96€ TTC

Lot 5 Menuiseries extérieures Ateliers de Beauce pour un montant total de 6 262.80€ TTC

Lot 6 Menuiseries intérieures DSC pour un montant total de 4 380.00€ TTC

Lot 7 Electricité Entreprise 2ECLÉC pour un montant total de 18 655.52€ TTC

Lot 8 Plomberie Entreprise 2ECLÉC pour un montant total de 3 733.98€ TTC

Lot 11 Entreprise SECAM pour un montant total de 111.74€ TTC

Madame la Présidente informe aussi des difficultés rencontrées auprès de deux entreprises :

- La Sté EVL est en liquidation judiciaire. Un liquidateur a été nommé. Un rendez-vous est fixé au vendredi 16 février 2018 entre Me RUSSEIL huissier de Pithiviers, Me LAVALLARD adjudicateur de la Sté EVL, Mr PHILIPPE Architecte et le SMIIS pour constater les travaux effectués, le relever des malfaçons et les travaux non effectués.
- La Société SECAM (carrelage) non présente sur le chantier a pris beaucoup de retard.

Madame la Présidente propose aux élus du SMIIS, une visite du chantier qui s'effectuera les samedis 17 et 24 février à 9h30.

La commission d'appel d'offres se réunira prochainement pour arrêter le choix du fournisseur de plaquettes

6 Affaires diverses

- Madame la Présidente soumet aux membres du SMIIS la demande d'achat de l'école maternelle concernant 2 tables et un étal de marché pour un montant total de 625.10€ TTC

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

D'autoriser Madame la Présidente à signer le devis concernant l'achat mentionné ci-dessus

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier

- Madame la Présidente informe les membres du SMIIS du montant annuel de l'activité musicale qui s'élève à 5 434.40€ TTC pour l'année 2018.

- Madame la Présidente indique aux membres du SMIIS, qu'elle a reçu de l'inspection académique la proposition de convention de partenariat « Collèges Numérique et innovation Pédagogique » APP 2017.

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat « Collèges Numérique et innovation Pédagogique » APP 2017, avec l'inspection académique.

D'examiner la possibilité de se rattacher à la commande groupée avec la CCPNL.

- Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical qu'elle a rencontré les délégués de classe avec Madame Pinto pour les projets d'aménagement de la cour d'école. Un compte rendu sera fait. La commission travaux se réunira prochainement pour travailler sur ce projet.

- La prochaine réunion du SMIIS aura lieu le lundi 12 mars 2018.

A vingt-trois heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Christiane PREBAY
Présidente

Daniel POINCLOUX
1^{er} Vice-Président

Jean-François DESCHAMPS
2^{ème} Vice-Président

Commune d'Aschères le Marché : Gérard ROCK, Maire

Christian LEGENDRE

Marie Claire DAUNAY
Procuration à G. ROCK

Commune de Montigny : Christian MASSEIN, Maire

Aurore MOREAU

Fabrice MERET
Procuration à A MOREAU

Représentants de la C.C.P.N.L. :

Laëtitia CHATELAIN
Secrétaire

Dominique GAUCHER

Jean-Claude CHANTEAU

Thierry IMBAULT

Nathalie FOURNIQUET

Alain THUILLIER

Vincent VANNIER